

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Procès-verbal d'une séance **extraordinaire** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif situé au 7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec), le 9 juillet 2024.

Le président informe tous et toutes que la séance est enregistrée et diffusée en direct sur YouTube.

Le secrétaire général a confirmé qu'il y avait quorum et le président a déclaré la séance ouverte à 19 h 30.

Minutes of the proceedings of a **special** session of the Council of Commissioners for Riverside School Board held at the Administration Centre located at 7525 Chemin de Chambly, St. Hubert, Québec, on July 9, 2024.

The Chair informs everyone that the meeting is being recorded and broadcast on YouTube.

The Secretary General established that quorum was met and the Chair called the meeting to order at 7:30 p.m.

COMMISSAIRES PRÉSENTS (EN PERSONNE) : / COMMISSIONERS PRESENT (IN PERSON):

D. Lamoureux
C. Craig

COMMISSAIRES PRÉSENTS (PAR VISIOCONFÉRENCE) : / COMMISSIONERS PRESENT (BY VIDEOCONFERENCE):

C. Horrell
H. Dumont
L. Llewelyn Cuffling
P. Booth Morrison

A. Capobianco-Skipworth
N. Parsnani - Commissaire parent / Parent Commissioner
C. Ronning - Commissaire parent / Parent Commissioner
D. Fournier - Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES AYANT PRÉVU LEUR ABSENCE : / COMMISSIONERS REGRETS:

K. Ross
P. Michaud
M. Mazur

F. Tawil
M. Gour
T. Aguiar – Commissaire parent / Parent Commissioner

COMMISSAIRES – ABSENCES / COMMISSIONERS – ABSENCES:

None.

DIRECTRICES ET DIRECTEURS PRÉSENTS DIRECTORS PRESENT (IN PERSON) (EN PERSONNE)

Lucie Roy, directrice générale
Chantale Scroggins, directrice générale adjointe
John McLaren, secrétaire général

Lucie Roy, Director General
Chantale Scroggins, Assistant Director General
John McLaren, Secretary General

DIRECTRICES ET DIRECTEURS PRÉSENTS (PAR VISIOCONFÉRENCE)

Michel Bergeron, directeur des ressources financières

DIRECTORS PRESENT (BY VIDEOCONFERENCE)

Michel Bergeron, Director of Financial Resources

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Colleen Lauzier, directrice des services éducatifs
Valérie Bergeron, directrice des services complémentaires
Pierre M. Gagnon, directeur des ressources matérielles
Shauna Callender, directrice des ressources humaines

Colleen Lauzier, Director of Educational Services
Valérie Bergeron, Director of Complementary Services
Pierre M. Gagnon, Director of Material Resources
Shauna Callender, Director of Human Resources

Ayant prévu leur absence :

Aucun.

Regrets:

None.

Absence :

Aucune.

Absence:

None.

Présence notée

Des membres du public sont présents.

Presence Noted

Members of the public are present.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Craig, appuyé par le commissaire Fournier, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

ADOPTION OF THE AGENDA:

IT IS MOVED by Commissioner Craig, seconded by Commissioner Fournier, that the agenda be adopted and that a copy be appended to the minutes of this meeting.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

DÉCLARATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

STATEMENT OF THE COUNCIL OF COMMISSIONERS

Nous aimeraisons commencer par reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé de la nation mohawk.

We would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional unceded territory of the Mohawk people.

QUESTIONS DU PUBLIC : 19 h 32

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 7:32 p.m.

Aucune.

None.

Résolution B935-20240709

Resolution B935-20240709

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

APPOINTMENT OF AN ASSISTANT DIRECTOR GENERAL

Il est proposé par le président Lamoureux, appuyé par le vice-président Craig, que Colleen Lauzier, soit nommée au poste de directrice générale adjointe de la Commission scolaire Riverside à compter du 3 septembre 2024 ; ET

IT IS MOVED by Chair Lamoureux, seconded by Vice Chair Craig, that Colleen Lauzier, be appointed to the position of Assistant Director General of Riverside School Board effective September 3, 2024; AND

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

QUE les modalités du contrat de travail soient déterminées conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* adopté en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi qu'aux règlements et politiques de la Commission scolaire Riverside ; ET

THAT the terms and conditions of the employment contract be determined in accordance with the *Regulation respecting certain conditions of employment of senior executives of school boards and of the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* adopted pursuant to the *Education Act* as well as Riverside School Board By-Laws and Policies; AND

QUE le président de la Commission scolaire soit autorisé à signer le contrat pour la Commission scolaire Riverside et en son nom.

THAT the Chair of the School Board be authorized to sign the contract for, and on behalf of, Riverside School Board.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution HR671-20240709

Resolution HR671-20240709

NOMINATIONS ADMINISTRATIVES

ADMINISTRATIVE APPOINTMENTS

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Human Resources Committee;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Ronning, appuyée par le commissaire Fournier, que :

IT IS MOVED by Commissioner Ronning, seconded by Commissioner Fournier, that:

- Jeff Jordan, soit nommé au poste de directeur de l'école internationale Courtland Park à compter du 9 juillet 2024 ;
 - Valerie Caya, soit nommée au poste de directrice de l'école Harold-Sheppard à compter du 9 juillet 2024 ;
 - Lindsay Brooks, soit nommée au poste de directrice adjointe de l'école Saint-Jude à compter du 9 juillet 2024 ;
 - Geneviève Crépeau, soit nommée au poste de directrice adjointe de l'école Saint-Johns (primaire) à compter du 9 juillet 2024 ;
 - François Couture, soit nommé au poste de directeur adjoint de centre de ACCESS CET-A à compter du 9 juillet 2024 ;
 - Mélanie Beaulieu, soit nommée au poste de coordonnatrice (rémunération et avantages
- Jeff Jordan, be appointed to the position of Principal at Courtland Park International School effective July 9, 2024;
 - Valerie Caya, be appointed to the position of Principal at Harold Sheppard School effective July 9, 2024;
 - Lindsay Brooks, be appointed to the position of Vice Principal at St. Jude School effective July 9, 2024;
 - Geneviève Crépeau, be appointed to the position of Vice Principal at St. Johns School (elementary) effective July 9, 2024;
 - François Couture, be appointed to the position of Assistant Centre Director at ACCESS CET-A effective July 9, 2024;
 - Mélanie Beaulieu, be appointed to the position of Coordinator (compensation and benefits) in Human Resources effective July 9, 2024;

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

sociaux) au service des ressources humaines à compter du 9 juillet 2024 ;

- Angela Natalia Gomez Jimenez, soit nommée au poste de coordonnatrice au service aux élèves internationaux de Riverside (RISE) et au Service des entreprises à compter du 9 juillet 2024.

- Angela Natalia Gomez Jimenez, be appointed to the position of Coordinator for Riverside International Student Education (RISE) and Business Services effective July 9, 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution F340-20240709

**ADOPTION DE LA POLITIQUE
REMBOURSEMENT DE FRAIS
DÉPLACEMENT ET DE VOYAGE**

CONSIDÉRANT que la Politique de remboursement de frais de déplacement et de voyage fut soumise pour fins de consultation du 8 mai 2024 au 21 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires souhaite adopter la Politique de remboursement de frais de déplacement et de voyage ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Booth Morrison, appuyée par la commissaire Llewelyn Cuffling, que la Politique de remboursement de frais de déplacement et de voyage soit adoptée.

Resolution F340-20240709

**ADOPTION OF THE POLICY ON THE
REIMBURSEMENT OF EXPENSES**

WHEREAS the Policy on the Reimbursement of Expenses has been the subject of consultation from May 8, 2024 to June 21, 2024;

WHEREAS the Council of Commissioners wishes to adopt the Policy on the Reimbursement of Expenses;

IT IS MOVED by Commissioner Booth Morrison, seconded by Commissioner Llewelyn Cuffling, that the Policy on the Reimbursement of Expenses be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution B936-20240709

**TAUX DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS
SCOLAIRES 2024**

CONSIDÉRANT que l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones stipule que la commission scolaire fixe le tarif de rémunération et de dépenses du personnel électoral et que ce tarif ne peut excéder les tarifs fixés en vertu de cette loi électorale ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Ronning, appuyée par la commissaire Booth Morrison, que les tarifs indiqués dans les tableaux ci-joints des

Resolution B936-20240709

**REMUNERATION RATES FOR ELECTION
PERSONNEL FOR SCHOOL ELECTIONS 2024**

WHEREAS article 30 of the Act Respecting school Elections to elect certain members of the Board of Directors of English-Language School Service Centres stipulates that the School Board shall fix the tariff of remuneration and expenses of election personnel and that said tariffs cannot exceed the tariffs fixed under said Election Act;

IT IS MOVED by Commissioner Ronning, seconded by Commissioner Booth Morrison, that the tariffs specified in the attached tables of rates

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

taux de rémunération du personnel électoral et des taux des frais de déplacement et d'hébergement fournis par Élections Québec soient versés au personnel électoral requis, sur présentation de pièces justificatives.

for the remuneration of election personnel and rates for travel and accommodation fees provided by Elections Québec be paid to the election personnel required, upon presentation of supporting documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution B937-20240709

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE, POUR LA MIGRATION DES DONNÉES VERS L'INFONUAGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mandaté toutes les institutions publiques à migrer leurs données vers l'infonuagique ;

CONSIDÉRANT que l'article 48 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-65.1, r.5.1), prévoit qu'un contrat pour l'acquisition de biens ou de services infonuagiques peut être conclu de gré à gré avec un fournisseur ou un prestataire de services, à la suite d'un appel d'intérêt effectué par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une analyse approfondie de l'environnement de notre commission scolaire avec l'appui du *ministère de la Cybersécurité et du Numérique* (MCN) ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a choisi de conclure un contrat avec *Micro Logic Sainte-Foy Itée* à cette fin ;

CONSIDÉRANT que le MCN avait effectué le travail préliminaire afin de sélectionner les entreprises qualifiées pour que la Commission scolaire de Riverside puisse faire la demande de devis ;

CONSIDÉRANT que *Micro Logic Sainte-Foy Itée* répond le mieux aux besoins de la Commission scolaire Riverside ;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est d'une durée de trois (3) ans du 1^{er} août 2024 au 1^{er} août

Resolution B937-20240709

AWARDING OF A CONTRACT BY MUTUAL AGREEMENT TO MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE FOR THE MIGRATION OF RIVERSIDE SCHOOL BOARD DATA TO THE CLOUD

WHEREAS the Government of Québec has mandated all public institutions to migrate their data to the cloud;

WHEREAS section 48 of the Regulation respecting contracting by public bodies in the field of information technologies (RLRQ, chapter C-65.1, r.5.1), stipulates that a contract for the acquisition of cloud goods or services may be entered into by mutual agreement with a supplier or a service provider, following an interest call issued by the Minister of Cybersecurity and Digital Technology (MCN);

WHEREAS following an extensive analysis of our school board environment with the support of the *ministère de la Cybersécurité et du Numérique* (MCN);

WHEREAS Riverside School Board has chosen to enter in a contract with *Micro Logic Sainte-Foy Itée* for this purpose;

WHEREAS the MCN had done the preliminary work to select qualified companies for Riverside School Board to request quotes;

WHEREAS *Micro Logic Sainte-Foy Itée* best meets the needs of Riverside School Board;

WHEREAS This contract is for a period of three (3) years from August 1, 2024 to August 1, 2027

CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

2027 et comprend non seulement le stockage des données, mais aussi un soutien continu, au besoin ;

and includes not only storage of data but ongoing support, when required;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Dumont, appuyée par le commissaire Horrell, que la Commission scolaire Riverside conclue un contrat de gré à gré avec *Micro Logic Sainte-Foy Itée*, pour la migration des données de la Commission scolaire Riverside vers l'infonuagique pour une période de (3) ans soit du 1^{er} août 2024 au 1^{er} août 2027.

IT IS MOVED by Commissioner Dumont, seconded by Commissioner Horrell, that Riverside School Board enter into a contract by mutual agreement with *Micro Logic Sainte-Foy Itée*, for the migration of Riverside School Board data to the cloud for a period of (3) years from August 1, 2024 to August 1, 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

QUESTIONS DU PUBLIC : 19 h 41

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 7:41p.m.

Aucune.

None.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADJOURNMENT OF MEETING

Il EST PROPOSÉ par le commissaire Fournier, appuyé par le commissaire Craig, que la séance soit adjournée au 17 septembre 2024.

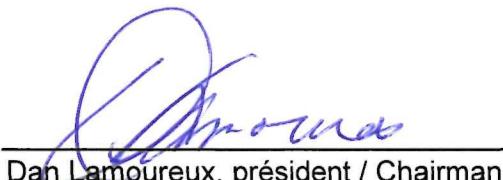
IT IS MOVED by Commissioner Fournier, seconded by Commissioner Craig, to adjourn the meeting to September 17, 2024.

FIN DE LA SÉANCE

CLOSING

La séance prend fin à 19 h 48.

The meeting closed at 7:48 p.m.



Dan Lamoureux, président / Chairman



John McLaren, secrétaire général / Secretary General



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that a **special** meeting of the Council of Commissioners is convened as per the requirement of article 163 of the *Education Act*.

This special meeting will be held on **Tuesday, July 9, 2024 at 7:30 p.m.** at **7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec**.

In accordance with the *Education Act*.

DRAFT AGENDA –SPECIAL MEETING

1. Call to Order and Quorum
2. Adoption of the Agenda
3. Statement of the Council of Commissioners
4. Questions from the Public (30 minutes)
5. Resolutions
 - 5.1. Appointment of an Assistant Director General
 - 5.2. Administrative Appointments
 - 5.3. Adoption of the Policy on the Reimbursement of Expenses
 - 5.4. Remuneration Rates for Election Personnel for School Elections 2024
 - 5.5. Awarding of a Contract by Mutual Agreement to *Micro Logic Sainte-Foy Itée*, for the Migration of Riverside School Board Data to the Cloud
6. Questions from the Public (20 minutes)
7. Close of Meeting
8. Date of Next Regular Meeting: **Tuesday, September 17, 2024 at 7:30 p.m.**

Given at Saint-Hubert, Québec, on July 5, 2024

John McLaren, Secretary General



**CONSEIL DES COMMISSAIRES
COUNCIL OF COMMISSIONERS**

AVIS PUBLIC

Avis est, par la présente, donné qu'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires est convoquée, le tout, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Cette séance extraordinaire aura lieu le **mardi 9 juillet 2024 à 19 h 30 au 7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.**

LE TOUT CONFORMÉMENT à la *Loi sur l'instruction publique*.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration du Conseil des commissaires
4. Période de questions (30 minutes)
5. Résolutions
 - 5.1 Nomination d'un directeur général adjoint/d'une directrice générale adjointe
 - 5.2 Nomination administrative
 - 5.3 Adoption de la Politique de remboursement de frais de déplacement et voyage
 - 5.4 Taux de rémunération du personnel électoral pour les élections scolaires 2024
 - 5.5 Octroi d'un contrat de gré à gré à Micro Logic Sainte-Foy ltée, pour la migration des données vers l'infonuagique de la Commission scolaire Riverside
6. Période de questions (20 minutes)
7. Clôture de séance
8. Date de la prochaine session ordinaire du Conseil : **le mardi 17 septembre 2024 à 19 h 30**

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 5 juillet 2024



John McLaren, secrétaire général

**ÉQUIVALENCE DES FONCTIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL
ENTRE LES NIVEAUX PROVINCIAL ET SCOLAIRE**

FONCTION – SCRUTIN PROVINCIAL	FONCTION – SCRUTIN SCOLAIRE
Directeur de scrutin	Président d'élection
Directeur adjoint du scrutin	Secrétaire d'élection
Assistant du directeur adjoint du scrutin	Adjoint au président d'élection
Aide permanent	Personnel de bureau (secrétaire, réceptionniste)
Réviseur d'une commission de révision	Idem
Secrétaire d'une commission de révision	Secrétaire d'une commission de révision
Agent réviseur	Idem
Scrutateur (jour du scrutin)	Idem
Scrutateur (vote par anticipation et vote des détenus)	Scrutateur (vote par anticipation et vote itinérant)
Secrétaire du bureau de vote (jour du scrutin)	Idem
Secrétaire du bureau de vote (vote par anticipation et vote des détenus)	Secrétaire du bureau de vote (vote par anticipation et vote itinérant)
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) (jour du scrutin, vote par anticipation et vote des détenus)	Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) (jour du scrutin et vote par anticipation)
Aide au préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) (jour du scrutin, vote par anticipation et vote des détenus)	Préposé à l'accueil (vote par anticipation et jour du scrutin)
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs (vote par anticipation, vote des détenus et jour du scrutin)	Président de la table de vérification de l'identité des électeurs (vote par anticipation et jour du scrutin)
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs (vote par anticipation, vote des détenus et jour du scrutin)	Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs (vote par anticipation et jour du scrutin)

Note : Comme il n'existe pas d'équivalent au « Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral » concernant une personne désignée pour recevoir les demandes de changement à la liste électorale, il est suggéré d'accorder le tarif d'un réviseur.

RECOMMANDATION DE LA RÉMUNÉRATION - BASÉ SUR LES TARIFS D'ÉLECTIONS QUÉBEC	
Poste	Tarif horaire
Président d'élection*	51.81
Secrétaire d'élection*	37.01
Adjoints au président*	29.63
Personnel de bureau	21.5
Réviseur*	22.14
Secrétaire de révision*	21.5
PRIMO*	22.82
Aide-PRIMO / Président TVI*	18.26
Scrutateur	20.89
Secrétaire	18.8
Substituts	selon le poste remplacé

Les postes ayant un * auront droit un tarif forfaitaire pour l'utilisation de leur cellulaire personnel de 10,00\$ par jour pour un maximum de 45,00\$ pour la période.

** Les postes suivants auront droit à une indemnité de 10,00\$ par jour pour le transport des urnes: PRIMO, Scrutateur ou secrétaire BVI (une personne par équipe).

*** Les postes suivants auront droit à une indemnité de 0,62\$/km parcouru au cours de leur travail: Président d'élection, secrétaire d'élection, adjoints au président, messager, réviseur ou secrétaire de révision qui agissent en tant qu'agent réviseur.

TABLEAU DES TAUX ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTE dans GEP	NOMBRE MINIMUM DE PERSONNES	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES POUR LE POSTE***		INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE (0,62 \$/km) ****			
			ENVELOPPE *	DÉTAILS				
PERSONNEL DU BUREAU PRINCIPAL								
Mandats Assistant								
Accessibilité et endroits de gestion	1/circonscription	29,63 \$	75 heures	Heures réelles ** 85 h accordées en activités préparatoires	▪ Fonction			
Résultats			20 heures	Heures réelles totales effectuées pour l'ensemble des tâches incluant l'organisation, la simulation et la compilation des résultats du vote le soir du scrutin.	▪ Au besoin			
Itinérance dans les établissements d'enseignement (Élections générales seulement)			Variable selon la circonscription	Heures réelles ** Enveloppe minimale de 60 h + 5 h par endroit de gestion BVEE additionnel (circonscriptions concernées, élections générales seulement)	▪ Fonction			
Itinérance dans les installations d'hébergement et au domicile de l'électeur			200 heures	Heures réelles **	▪ Fonction			
Formation			210 heures		▪ Au besoin			
Liste électorale			55 heures					
Matériel			340 heures					
Recrutement			370 heures					
Relève			150 heures					
Rémunération et finances			240 heures					
Soutien administratif			340 heures					
Supervision de la révision			200 heures					
Supervision du vote			75 heures					
Systèmes informatiques			75 heures					
Itinérance en région nordique	Selon l'entente avec la DOE	21,50 \$	Variable selon la circonscription	Heures réelles ** Le nombre d'heures est déterminé par le DS après entente avec la Direction des opérations électorales (DOE).	▪ Fonction			
Région								
Mandats Aide								
Général	Au besoin	21,50 \$	815 heures	Heures réelles ** Le nombre d'aides et la durée de la période de travail doivent être établis par le DS après entente avec le coordonnateur.	▪ Fonction			
Messagerie			Heures réelles **	L'utilisation de ces postes doit être justifiée dans la reddition de comptes.	▪ Fonction			
Distribution					▪ Au besoin			
Surveillance (gardien)								

* Tout dépassement de l'enveloppe doit être justifié dans la reddition de comptes.

** Le nombre réel d'heures de travail requises est déterminé par le DS.

*** Le temps de déplacement effectué pour se rendre du domicile à une formation ou au lieu de travail et en revenir n'est pas rémunéré.

**** Selon la *Politique sur les frais de déplacement remboursables au personnel électoral (sauf DS et DAS)* : le kilométrage effectué se rendre à une formation et en revenir, pour le retour des urnes ou effectué à la demande expresse du DS, dans l'exercice de ses fonctions. Aucun kilométrage n'est payable pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir ou pour aller prendre un repas (aller-retour).

Pour toutes questions : dsd@electionsquebec.qc.ca

TABLEAU DES TAUX ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTE dans GEP	NOMBRE DE PERSONNES	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES POUR LE POSTE***	INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE (0,62 \$/km) ****
PERSONNEL DE LA RÉVISION				
Agent réviseur	Équipe de 2 pour une ou plusieurs commissions	20,89 \$	Heures réelles ** Rémunération minimale de 4 h/jour travaillé	• Formation • Fonction
Commission de révision ordinaire (CRO) et commission de révision ordinaire en région éloignée (CRRE)				
Réviseur - CRRE	2/commission		Heures réelles ** Rémunération minimale de 4 h/jour travaillé	• Formation • Fonction
Président-réviseur - CRO	1/commission			
Réviseur - CRO	2/commission (1 réviseur et 1 vice-président)		Heures réelles ** Maximum de 112 h pendant 10 jours : 8 jours de 12 h et 2 jours de 8 h.	• Fonction
Secrétaire - CRO	1/commission	21,50 \$		
Commission de révision itinérante (CRI)				
Président-réviseur - CRI	1/commission			
Réviseur - CRI	2/commission (1 réviseur et 1 vice-président)	22,14 \$	Heures réelles ** Rémunération minimale de 4 h par jour travaillé	• Formation • Fonction
Secrétaire - CRI	1/commission	21,50 \$		
Commission de révision spéciale (CRS) et commission de révision spéciale dans les établissements d'enseignement (CRSEE)				
Président-réviseur - CRS	1/commission			
Réviseur - CRS	2/commission (1 réviseur et 1 vice-président)	22,14 \$	<u>Personnel travaillant à la révision spéciale seulement</u> : Heures réelles. Maximum de 112 h pendant 10 jours : 8 jours de 12 h et 2 jours de 8 h <u>Personnel travaillant à la révision spéciale et ayant travaillé à la révision ordinaire</u> : Heures réelles. Maximum de 88 h pendant 8 jours : 6 jours de 12 h et 2 jours de 8 h (les 2 jours de chevauchement sont rémunérés dans la paie de la commission de révision ordinaire).	
Secrétaire - CRS	1/commission	21,50 \$		
Réviseur - CRSEE	2/commission (1 réviseur et 1 vice-président)	22,14 \$	Heures réelles Maximum de 48 h : 4 jours de 12 h (excluant le temps d'installation). Variable d'un établissement à l'autre (circonscriptions concernées, élections générales seulement)	
Secrétaire - CRSEE	1/commission	21,50 \$		

* Tout dépassement de l'enveloppe doit être justifié dans la reddition de comptes.

** Le nombre réel d'heures de travail requises est déterminé par le DS.

*** Le temps de déplacement effectué pour se rendre du domicile à une formation ou au lieu de travail et en revenir n'est pas rémunéré.

**** Selon la *Politique sur les frais de déplacement remboursables au personnel électoral (sauf DS et DAS)* : le kilométrage effectué se rendre à une formation et en revenir, pour le retour des urnes ou effectué à la demande expresse du DS, dans l'exercice de ses fonctions. Aucun kilométrage n'est payable pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir ou pour aller prendre un repas (aller-retour).

Pour toutes questions : dsd@electionsquebec.qc.ca

TABLEAU DES TAUX ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTE	NOMBRE DE PERSONNES	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES**		INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE (0,62 \$/km) ****			
			POUR LE POSTE	POUR LE TRANSPORT DES URNES				
PERSONNEL DU SCRUTIN								
Bureau de vote par anticipation (BVA)								
PRIMO - BVA	1/endroit de gestion							
PRIMO - BVA - PTVI	Au besoin	22,82 \$	Maximum 2 h la veille pour contacter le personnel Maximum 13 h/jour pendant 2 jours excluant le temps de transport des urnes					
Aide-PRIMO - BVA - PTVI	1/endroit de gestion							
Aide-PRIMO - BVA	Au besoin	18,26 \$	Maximum 13 h/jour pendant 2 jours excluant le temps de transport des urnes					
Scrutateur - BVA		20,89 \$						
Secrétaire - BVA	1/bureau de vote	18,80 \$						
Membre TVI - BVA	2/endroit de gestion	16,92 \$	Maximum 12 h/jour pendant 2 jours	-	• Formation			
Bureau de vote dans les installations d'hébergement (BVIH)								
PRIMO - BVIH-PTVI	1/endroit de gestion							
PRIMO - BVIH	Au besoin	22,82 \$						
Aide-PRIMO - BVIH	1/endroit de gestion							
Aide-PRIMO - BVIH-PTVI	Au besoin	18,26 \$	Heures réelles ** Minimum de 5 h/endroit de gestion (4 h de présence et 1 h pour l'installation)		• Formation • Fonction • Transport des urnes			
Scrutateur - BVIH		20,89 \$						
Secrétaire - BVIH	1/bureau de vote	18,80 \$						
Membre - TVI-BVIH	Au besoin	16,92 \$		-	• Formation • Fonction			
Bureau de vote itinérant (BVI) et au domicile de l'électeur (BVDE)								
Scrutateur - BVI-BVDE		20,89 \$						
Secrétaire - BVI-BVDE	Si besoin, 1/bureau de vote	18,80 \$	Heures réelles ** Minimum de 4 h/jour travaillé		• Formation • Fonction • Transport des urnes			
Président - TVI - BVI-BVDE		16,92 \$		-	• Formation • Fonction			
Bureau de vote au bureau du directeur du scrutin et hors circonscription (BVDS), en région éloignée (BVIRE) et dans les établissements d'enseignement (BVEE)								
Préposé vote - RV-BVIRE	2/bureau de vote	22,14 \$						
Préposé vote - BVDS					• Formation • Fonction			
Préposé vote – BVEE (Élections générales seulement)	1/bureau de vote	21,50 \$			• Formation			
RESP – BVEE (Élections générales seulement)	1/endroit de gestion (circonscriptions concernées)	22,82 \$	Heures réelles **					
RESP - BVEE et prés. CRSEE (Élections générales seulement)					• Formation • Fonction • Transport des urnes			
Aide-RESP - BVEE (Élections générales seulement)	Au besoin	16,95 \$		Heures réelles				

* Tout dépassement de l'enveloppe doit être justifié dans la reddition de comptes.

** Le nombre réel d'heures de travail requises est déterminé par le DS.

*** Le temps de déplacement effectué pour se rendre du domicile à une formation ou au lieu de travail et en revenir n'est pas rémunéré.

**** Selon la *Politique sur les frais de déplacement remboursables au personnel électoral (sauf DS et DAS)* : le kilométrage effectué se rendre à une formation et en revenir, pour le retour des urnes ou effectué à la demande expresse du DS, dans l'exercice de ses fonctions. Aucun kilométrage n'est payable pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir ou pour aller prendre un repas (aller-retour).

Pour toutes questions : dsd@electionsquebec.qc.ca

TABLEAU DES TAUX ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTE	NOMBRE DE PERSONNES	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES**		INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE (0,62 \$/km) ****			
			POUR LE POSTE	POUR LE TRANSPORT DES URNES				
Bureau de vote le jour du scrutin (BVO)								
PRIMO - BVO	1/endroit de gestion	22,82 \$	Maximum 2 h la veille pour contacter le personnel Environ 14 h incluant le temps de dépouillement, mais excluant le temps de transport des urnes	Heures réelles	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Transport des urnes 			
PRIMO - BVO-PTVI	Au besoin							
Aide-PRIMO - BVO-PTVI	1/endroit de gestion	18,26 \$	Environ 13 h incluant le temps de dépouillement, mais excluant le temps de transport des urnes	Heures réelles	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Transport des urnes 			
Aide-PRIMO - BVO	Au besoin							
Scrutateur - BVO	1/bureau de vote	20,89 \$	Environ 13 h incluant le temps de dépouillement	-	<ul style="list-style-type: none"> • Formation 			
Secrétaire - BVO		18,80 \$						
Membre - TVI-BVO	2/endroit de gestion	16,92 \$	Maximum 12 h 30 incluant le temps de dépouillement du vote des Électeurs en herbe					
Dépouillement des votes (DEP)								
PRIMO - DEP	1/endroit de dépouillement	22,82 \$	Environ 2 h	Heures réelles	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Transport des urnes 			
Aide-PRIMO - DEP	Au besoin	18,26 \$						
Scrutateur - DEP - BVA	1/urne	20,89 \$						
Scrutateur - DEP - BVIH								
Scrutateur - DEP - BVI-BVDE								
Scrutateur - DEP - BVDS								
Scrutateur - DEP - BVEE (Élections générales seulement)								
Scrutateur - DEP - BVIRE								
Secrétaire - DEP - BVA								
Secrétaire - DEP - BVIH								
Secrétaire - DEP - BVI-BVDE								
Secrétaire - DEP - BVDS								
Secrétaire - DEP - BVEE (Élections générales seulement)								
Secrétaire - DEP - BVIRE								

* Tout dépassement de l'enveloppe doit être justifié dans la reddition de comptes.

** Le nombre réel d'heures de travail requises est déterminé par le DS.

*** Le temps de déplacement effectué pour se rendre du domicile à une formation ou au lieu de travail et en revenir n'est pas rémunéré.

**** Selon la *Politique sur les frais de déplacement remboursables au personnel électoral (sauf DS et DAS)* : le kilométrage effectué se rendre à une formation et en revenir, pour le retour des urnes ou effectué à la demande expresse du DS, dans l'exercice de ses fonctions. Aucun kilométrage n'est payable pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir ou pour aller prendre un repas (aller-retour).

Pour toutes questions : dsd@electionsquebec.qc.ca

TABLEAU DES TAUX ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

POSTE	NOMBRE DE PERSONNES	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES**		INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE (0,62 \$/km) ****			
			POUR LE POSTE	POUR LE TRANSPORT DES URNES				
POSTES DE SUBSTITUTS								
Substituts pour le personnel du scrutin (BVA, BVO ou BVIH)								
PRIMO - BVA, BVA-PTVI, BVO, BVO-PTVI, BVIH ou BVIH-PTVI	Au besoin	22,82 \$	Maximum 4 h/jour Le temps de disponibilité rémunéré doit être la période d'attente demandée par le DS (consulter la page Qu'est-ce qu'un substitut? dans la bibliothèque).	-	• Formation			
Aide-PRIMO - BVA, BVA-PTVI, BVO, BVO-PTVI, BVIH ou BVIH-PTVI		18,26 \$						
Scrutateur BVA, BVO ou BVIH		20,89 \$						
Secrétaire BVA, BVO ou BVIH		18,80 \$						
Membre TVI-BVA ou BVO		16,92 \$	Maximum 1 h Le temps de disponibilité rémunéré doit être la période d'attente demandée par le DS (consulter la page Qu'est-ce qu'un substitut? dans la bibliothèque).	-	• Formation			
PRIMO dépouillement		22,82 \$						
Aide-PRIMO dépouillement		18,26 \$						
Scrutateur dépouillement		20,89 \$						
Secrétaire dépouillement		18,80 \$						
Substituts pour le personnel du bureau de vote au bureau du DS (BVDS), en région éloignée (BVIRE) et dans les établissements d'enseignement (BVEE)								
Préposé vote - BVDS	Au besoin	21,50 \$	Maximum 4 h la première journée Le temps de disponibilité rémunéré doit être la période d'attente demandée par le DS (consulter la page Qu'est-ce qu'un substitut? dans la bibliothèque).	-	• Formation			
Préposé vote – BVEE (Élections générales seulement)		22,14 \$						
Préposé vote - RV-BVIRE		22,82 \$						
RESP - BVEE ou RESP - BVEE et prés. CRSEE (Élections générales seulement)		18,26 \$						
Aide-RESP - BVEE (Élections générales seulement)								
Substituts pour le personnel de la révision (CR, CRI OU CRSEE)								
Agent réviseur	Au besoin	20,89 \$	Maximum 4 h la première journée Le temps de disponibilité rémunéré doit être la période d'attente demandée par le DS (consulter la page Qu'est-ce qu'un substitut? dans la bibliothèque).	-	• Formation			
Réviseur CR, CRI		22,14 \$						
Réviseur CRSEE (Élections générales seulement)								
Président-réviseur CR ou CRI								

* Tout dépassement de l'enveloppe doit être justifié dans la reddition de comptes.

** Le nombre réel d'heures de travail requises est déterminé par le DS.

*** Le temps de déplacement effectué pour se rendre du domicile à une formation ou au lieu de travail et en revenir n'est pas rémunéré.

**** Selon la *Politique sur les frais de déplacement remboursables au personnel électoral (sauf DS et DAS)* : le kilométrage effectué se rendre à une formation et en revenir, pour le retour des urnes ou effectué à la demande expresse du DS, dans l'exercice de ses fonctions. Aucun kilométrage n'est payable pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir ou pour aller prendre un repas (aller-retour).

Pour toutes questions : dsd@electionsquebec.qc.ca